

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 21/11/2024 - 12173 - 2022 B 02152 - 915 075 105 - 4 CR COUL

4 CR COUL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 bis Boulevard de la Marne
77120 COULOMMIERS
915 075 105 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 01 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE PREMIER NOVEMBRE 2024,
A HUIT HEURES,

La société KINOSA, Société par Actions Simplifiée au capital social de 1000 €, dont le siège social est situé à 3 rue de l'Angle Renard 95470 VEMARS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 933 316 036 RCS PONTOISE, représentée par M. Julien GIGNANT, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 4 CR COUL,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, suite à la démission de la société 4C RESTAURATION de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

La société KINOSA, société par actions simplifiée au capital social de 1000 €, dont le siège social est situé à 3 rue de l'Angle Renard 95470 VEMARS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 933 316 036 RCS PONTOISE, représentée par M. Julien GIGNANT, en sa qualité de Président,

M. Julien GIGNANT, au nom de la société KINOSA qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente de la société KINOSA.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

La présente décision a été signée par l'associée unique Présidente, qui est accepté par son représentant légal expressément, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) via la plateforme jesignexpert.com

La Présidente associée unique a arrêté les termes du présent acte le 01 novembre 2024 et convient expressément de le signer avec l'outil de signature électronique «JESIGNEXPERT».

La Présidente associée unique convient expressément de retenir la date du 01 novembre 2024, comme étant la date d'effet du présent acte, nonobstant toute date de consultation et/ou de signature ultérieure.

De convention expresse valant convention sur la preuve, la Présidente associée unique a décidé de signer électroniquement le présent acte par le biais du service « JESIGNEXPERT », et reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite.

KINOSA,
Représentée par M. Julien GAIGNANT
Associée Unique

4 CR COUL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 bis Boulevard de la Marne
77120 COULOMMIERS
915 075 105 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA PRÉSIDENTE
DU 29 OCTOBRE 2024

Le vingt-neuf Octobre,
A onze heures trente,

la société 4C RESTAURATION, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 24 avenue Hergé 77700 CHESSY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 829 054 923 RCS MEAUX, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Pierre-Yves CARADEC,

agissant en qualité de Présidente de la société 4 CR COUL et associée unique sus-désignée,

- Décision à prendre à la suite de la démission du Président,

L'associée unique, prend acte de la démission de la Présidente, la société 4C RESTAURATION, à compter du 1^{er} Novembre 2024.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Société 4C RESTAURATION
Présidente